

But du séjour: **Regroupement familial des étrangers originaires d'un Etat tiers qui rejoignent un titulaire d'une autorisation UE/AELE**

Check-list



**Notice :**

Le motif principal du séjour est de vivre auprès du conjoint ou des parents titulaires d'une autorisation de séjour L, B ou C UE/AELE. Il peut également s'agir d'un partenaire du même sexe au sens de la Loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe (LPart).

Le champ d'application de la présente s'étend au conjoint / partenaire et aux enfants jusqu'à 21 ans.

Les conditions de séjour sont réglées en application des dispositions de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Le Service de la population (SPOP) est compétent.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
<b>Regroupement familial avec le conjoint</b>		
• Copie de l'acte de mariage ou certificat de famille ou encore d'un acte de partenariat enregistré selon la LPart	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de versements de prestations de l'assistance publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie du passeport valable, y compris copie du visa si le dernier domicile est dans un pays tiers (dans ce cas, la carte d'identité n'est pas admise)	<input type="checkbox"/>	
• Extrait du casier judiciaire étranger original ou document équivalent pour les étrangers de plus de 18 ans et de moins de 65 ans (peut être transmis ultérieurement)	<input type="checkbox"/>	
☞ <b>Si prise d'emploi simultanée à la demande de regroupement familial avec le titulaire d'un permis L UE/AELE :</b>		
• <u>Formule 1350</u> " Demande de permis de séjour avec activité lucrative " et copie du contrat de travail conclu entre l'employeur et son employé étranger (en 2 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ <b>Conjoint ressortissant d'un Etat tiers :</b>		
• Demande de visa déposée préalablement auprès d'une ambassade/consulat	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<b>Regroupement familial des enfants jusqu'à 21 ans</b>		
• Copie de l'acte de naissance de chaque enfant avec indication de la filiation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie du passeport, y compris copie du visa	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de prestations de l'assistance publique <i>(si ces éléments ne sont pas joints avec la demande du conjoint)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ <b>Si enfant(s) de moins de 18 ans né(s) d'un précédent mariage ou hors mariage :</b>		
• Document officiel, légalisé, (si nécessaire traduit) attestant du droit de garde et/ou de l'autorité parentale confié au parent sollicitant le regroupement familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord écrit, légalisé, (si nécessaire traduit) du parent restant à l'étranger pour que le(s) enfant(s) accompagne(nt) l'autre parent en Suisse, à défaut, élément démontrant la disparition du parent à l'étranger ou copie de son acte de décès</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord écrit du conjoint du parent pour la prise en charge sous son toit de l' / des enfant(s) concerné(s)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ <b>Si l'enfant / les enfants sollicite/nt le regroupement familial alors que le / les parent(s) est / sont déjà en Suisse (regroupement familial différé) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre expliquant pour quels motifs la venue de l' / des enfant(s) en Suisse n'a pas été simultanée avec celle de son / ses parent(s)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ <b>Si un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) ne sont pas compris dans la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre, avec l'identité du(des) enfant(s) concerné(s) expliquant pour quels motifs l'unité familiale n'est pas recomposée dans sa totalité et intentions d'avenir quant à l'/aux enfant(s) mineur(s) demeurant à l'étranger</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>☞ <b>Dès l'âge de 15 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce d'arrivée avec 2 photos</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	
<p>☞ <b>Si l'enfant étranger (de 18 à 21 ans) a fait l'objet d'une condamnation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait du casier judiciaire étranger original</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	
<p>☞ <b>Enfant ressortissant d'un Etat tiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de visa déposée préalablement auprès d'une ambassade/consulat</li> </ul>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

\* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'administré, par le membre de la famille déjà en Suisse, par un mandataire.

#### Autres check-lists en relation avec le but du séjour:

- Couple ayant conclu à l'étranger un mariage ou une union homosexuelle, une cohabitation légale, un PACS, etc: check-list **M**

#### Remarques :

- Utilisation de la check-list **I** pour le regroupement familial des étrangers originaires d'un pays ayant contracté l'Accord sur la libre circulation des personnes ainsi que ses protocoles d'extension.
- Utilisation de la check-list **L** pour le séjour des ascendants (parents à charge) ou descendants (enfants de plus de 21 ans à charge) auprès de la famille titulaire d'une autorisation UE/AELE

#### Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s):

- ◆ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ◆ Service de l'emploi (SDE): [www.emploi.vd.ch](http://www.emploi.vd.ch)
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)
- ◆ Loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe (LPart): [www.admin.ch/ch/fr/rs/c211\\_231.html](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c211_231.html)